



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	15	1

**OBJET : 05-3 - BUDGET  
SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE  
2012 - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2042/19

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 19 JUIL. 2012  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 20 JUIL. 2012



Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAQUI, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Eric PAUGET  
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI  
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN  
M. Alain BIGNONNEAU à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à M. Jonathan GENSBURGER  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Jacques BAYLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

**ANNEXE A LA DELIBERATION**

**BUDGET SPANC / 2012 / DM 1**

**VOTE PAR CHAPITRE**

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES**

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 664,47 €	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE)
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général	-600,00 €	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE)
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	600,00 €	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE)

**RECETTES**

Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes	-140 000,00 €	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE)
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	140 000,00 €	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE)

Commission(s) :

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le projet de la Décision Modificative n°1 qu'il a dressé et qu'il soumet à l'appréciation du Conseil municipal.

Le Rapporteur rappelle que cette décision modificative reprend le solde de l'exercice antérieur ainsi que les propositions nouvelles, tant en dépenses qu'en recettes et invite les membres à se prononcer sur ce document budgétaire et à passer au vote.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

APRES avoir examiné ce document et procédé à un vote chapitre par chapitre, suivant détail ci-annexé,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité des suffrages exprimés** (6 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE)

- **VOTE** la Décision Modificative n°1 du budget Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'exercice 2012 ;

- **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale

DEPENSES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS D'ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	20 664,47	20 664,47	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>20 664,47</b>	<b>20 664,47</b>	<b>0,00</b>

RECETTES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS D'ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	20 664,47	20 664,47	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>20 664,47</b>	<b>20 664,47</b>	<b>0,00</b>

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.05-3 - BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2012 - DECISION MODIFICATIVE N. 1 -

**Date de transmission de l'acte :** 20/07/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/07/2012

**Numéro de l'acte :** DCM2072-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20120712-DCM2072-12-DE

**Date de décision :** 12/07/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires